

Compte Rendu première réunion Master 26 octobre 2010.

Durée : 14 h 30 à 17 h 30 au ministère l'enseignement supérieur de la recherche (MESR).

Groupe de travail piloté par le MESR

Étaient conviés à cette réunion tous les représentants professionnels et syndicaux, les formateurs IADE, les représentants des élèves IADE, les enseignants chercheurs d'anesthésie. Dans un deuxième temps l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) sera convoqué pour examiner le projet finalisé et donner ou pas son accord.

Étaient présents :

Pour le MESR et président la séance : François COUROT conseiller scientifique MESR
André NIOULOU conseiller scientifique MESR
Dominique DELOCHE chef des formations de santé et professions paramédicales
Jean Louis BAILLARD représentant la conférence des universités.

Jean-louis Gérard PU-PH anesthésie, chef de service Caen, représentant dans cette réunion la conférence des doyens

Marie Ange SAGET SNIA
Romuald FOLTZ CFDT
Armelle LOUIS, représentante des élèves, école Pitié Paris
Collège français d'anesthésie réanimation, Jean Etienne Bazin chef de service d'anesthésie Clermont Ferrand,
Jacques FUSCIARDI chef de service d'anesthésie Tours,
Sadek BELOUCIF chef de service d'anesthésie Bobigny
SFAR excusé, pas de représentant
Françoise CHASTAGNOL FO
Bruno FRANCESCHI UFMICT CGT
Dominique MONTGUILLON, ministère de la santé DGOS
CEEIADE et directeur d'école, Monique GUINOT Paris, M BODIGUET Lille, Christine CALTERO Rouen

La réunion débute par les propos introductifs de Mr COUROT.

Ce groupe de travail est piloté et sous la responsabilité du MESR, sur la demande du ministère de la santé. L'objectif est double :

- Voir si la profession d'IADE est éligible au grade master sans altérer l'aspect professionnalisant
- Délivrée un grade master plein et entier non altéré, pas au rabais

Monsieur COUROT demande si des déclarations liminaires veulent être faites.

Collectif IADE UFMICT-CGT.

Un rappel des 8 mois de lutte IADE est fait ; la revendication « *master* » est l'une des 4 revendications de la plateforme IADE.

Un rappel sur l'attitude pendant ce conflit, du ministère de la santé (MS) est fait et notamment sur les conditions qui nous ont fait rencontrer pour la première fois Monsieur COUROT le lundi 5 juillet prévenu de cette « *commande* » le jeudi précédent alors que le MS nous affirmait depuis des semaines qu'il travaillait à ce dossier avec le MESR.

Il est ensuite énoncé les détails de « *la plateforme dijonnaise sur Master* » : les professionnelles IADE veulent conserver sans concession le Diplôme d'Etat IADE qui doit demeurer le socle de cette formation professionnalisante à la fois dans sa construction (alternance théorie/stage) et dans son trajet DE IDE 2 ans d'exercice professionnel minimum puis DEIADE.

Ils souhaitent une reconnaissance au GRADE Master de ce diplôme.

Enfin la discussion sur le grade master pour les post 2012 ne peut être unique et doit concomitamment s'accompagner de réflexions et de décisions pour la « *masterisation* » des IADE déjà diplômés.

Pour le collectif IADE UFMICT CGT ceci doit être un tout indissociable, ce qui déterminera sa participation future à ce groupe de travail ; réfléchir le futur certes mais aussi gérer l'existant.

Réponses du MESR à ces propos liminaires

Le MESR approuve totalement l'idée de respecter strictement l'aspect professionnalisant de la formation dans le cadre de la filière infirmière ; je cite : « *il ne s'agit en rien d'altérer cette formation et cette profession mais de voir si elle relève du grade master. C'est dans cette logique que le MESR place son action et pas autrement* »

Par contre le MESR a pour mission de faire que le grade master ne soit pas altéré (quitte à dire que notre profession n'est pas éligible) ; ce sera pour les IADE un vrai grade master ou cela ne sera pas.

Pour le MESR il est évidemment qu'il faut traiter la problématique des actuels diplômés, comme cela a été fait pour d'autres professions, afin de leur permettre également d'accéder à ce titre.

Intervention collectif IADE UFMICT CGT :

Sur ce dernier point il est pointé que la « *masterisation des déjà diplômés* » devra être discutée dans ce groupe de travail afin de déterminer avec le MESR et le MS, les conditions et les moyens qui seront mis à disposition pour ces professionnels afin d'acquérir ce grade, l'objectif étant à terme de n'avoir en France que des IADE gradés master.

Réponse et propositions de travail du MESR :

- Etudions ensemble les conditions pour la profession d'accéder au grade master en partant de l'actuel ; le MESR précisant à maintes reprises que notre profession est dans des conditions plus que favorables au regard du cursus de formation et de son niveau
- Une fois ces conditions définies et établies, examinons et déterminons la façon dont les « déjà diplômés » accéderont à ce grade.

Après ces propos liminaires et ces réponses, la réunion commence à proprement parler.

Le MESR nous présente les caractéristiques du Master précisant qu'il n'existe plus de master pro ni de master recherche mais un seul et unique grade master.

Voici ces caractéristiques :

- Master = formation adossée à la recherche et à l'université, à tout le moins une formation qui sensibilise et initie à la recherche
- Master = 4 semestres = 120 ECTS (équivalent crédit transfert système ; terminologie anglo-saxonne correspondant à des unités de référence en Europe)
- Spécialisation progressive ; il faut une orientation dans le cursus)
- Nécessité d'acquis conceptuel (être capable de poser un problème de recherche et de le résoudre)
- Nécessité d'évaluation du cursus avant accréditation par AERES
- C'est un grade conféré par l'université qui donne accès au doctorat

La présentation est suivie par un diaporama doc 1 à 4 ci joints :

Ce qu'il faut en retenir ; le master est un grade qui est délivré aux titulaires de diplômes nationaux (le DEIADE est un diplôme national) doc 1

Lorsque l'on parle master il y a des caractéristiques précises pour l'étudiant, mais aussi pour l'opérateur (l'établissement enseignant) et aussi pour le cursus doc 2 à 4.

S'en est suivis différents échanges entre les participants représentant la profession et le MESR.

Pour résumer :

Le Master est donc adossé forcément à une démarche recherche, au moins à une initiation, avec un mémoire et une soutenance et des enseignants chercheurs.

Dans ce cadre le DE IADE et son cursus de formation actuel s'en rapproche beaucoup ;

- 2 ans de formation
- un TIP (travail d'intérêt professionnel, proche du mémoire et qu'il faut simplement repenser dans le sens d'une sensibilisation à la démarche recherche ; cf. MESR)
- toutes les écoles actuelles sont dirigées par des PU-PH, adossées à des CHU (contrairement aux écoles d'IDE)
- des cours dispensés soit par des PU-PH, soit par des PH publiant.
- La durée des stages qui pour master est au minimum de 6 semaines

Beaucoup de conditions semblent rassemblées, et les caractéristiques du métier d'IADE se superposent à beaucoup d'items des caractéristiques master (interdisciplinarité, intégrations des savoirs, des compétences, autonomie et adaptabilité)

Tous ces arguments ont été largement présentés et débattus par les représentants de la profession, pour certains déjà connus par le MESR, pour d'autres découverts.

Ensuite le MESR pointe une problématique :

Beaucoup de renseignements sont connus et exploitables notamment dans le travail de la reingenerie de la profession (référentiel activité compétences et formation) mais peu sur l'opérateur (l'établissement qui met en œuvre la formation).

Les représentants des écoles IADE expliquent alors qu'il existe l'arrêté du 17/01/2002, plus connu sous le nom « *d'arrêté de formation pour les IADE* ».

Cet arrêté pourra alors constituer la base de travail, bien qu'à l'avenir un conventionnement entre « *école IADE et université* » sera de mise.

Il faudra alors revoir la gouvernance des écoles puisque l'université y prendra sa part, bien au-delà du simple coordonnateur scientifique des écoles actuelles.

Les écoles seront rattachées au CHU auxquelles elles seront adossées pour la démarche recherche; cependant il faudra une harmonisation des écoles sur l'enseignement afin que le DE IADE MASTER soit le même partout tant en termes de contenu que de reconnaissance du diplôme.

Il est noté que pour les écoles, l'évolution de la gouvernance pourra se faire sur un mode dynamique. Tout ne sera pas exigé à un moment T, mais pourra se mettre en place sur la base d'un échéancier et d'engagement mutuel, sous contrôle de l'AERES

Le MESR pointe également une absence de lisibilité en ce qui concerne les enseignants ; dans quelles proportions les enseignants chercheurs dispensent-ils leurs cours au sein des écoles ? Je rappelle que sous le patronyme enseignant chercheur, il y a les PU-PH enseignants, mais aussi les PH publiant et / ou faisant régulièrement de la recherche (cf.MESR).

Après ces échanges, le MESR liste les points à travailler, et ce qui est acquis:

- Le TIP actuel doit devenir un travail de sensibilisation à la recherche, sans pour autant être un travail de recherche pure. Il devra être partout accompagné d'une soutenance ce qui n'est pas le cas dans toutes les écoles actuelles
- Le pourcentage d'enseignants chercheurs doit être plus visible et quantifiable par école afin d'être certain que partout en France l'orientation recherche nécessaire à un master est bien réalisée, et sur quel enseignements. Le CEIADE s'engage à rassembler ces données pour la prochaine réunion et à lancer une enquête exhaustive lors de sa réunion annuelle le 22 novembre. L'évaluation qui en suivra par L'AERES observera la compétence de l'enseignant mis en face de l'enseignement dispensé
- Sur le référentiel métiers/savoir : pour le MESR, le principal y est et correspond à un niveau master sur les 4 semestres. Il faudra cependant travailler la progressivité de l'enseignement et son évolution durant le cursus et la façon dont il sera dispensé par les enseignants chercheurs. l'organisation du cursus sur les 4 semestres et la progressivité de la spécialisation seront analysées.
- Pour les stages le minimum de 6 semaines ne pose aucun problème
- La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire dans les textes. Mais pour le MESR le minimum est de pouvoir lire et comprendre un article en anglais (langue scientifique). Cependant le MESR restera « très pudique » sur la maîtrise de la langue étrangère, expliquant non sans humour « qu'il n'est pas certain que tous les MAR » maîtrisent parfaitement l'anglais ».
- Pour l'informatique le niveau C2i (certificat informatique Internet) de niveau 2 semblent accessible facilement pour le MESR
- Le contenu des conventions entre université et école IADE sera également à travailler. Comment l'université intervient dans les écoles, le partenariat des équipes pédagogiques (cadres-enseignants-chercheurs). Une convention cadre université/école/région sera à mettre en place

Sur ce dernier point le collectif IADE UFMICT CGT précise que pour lui le grade de master devra être donné à tout DE IADE délivré car on ne peut imaginer construire un système ou

certaines écoles délivreraient, et d'autres pas, un grade master . En effet dans le cadre de l'autonomie des universités, certaines pourraient être tenté de ne pas mettre « leurs deniers publics » dans une école d'IADE. Réaffirmer cette position permet de donner partout sur le territoire le même diplôme dans toutes les écoles quelles que soient leurs tailles et ne pas aboutir à des fermetures par des choix budgétaires faits par l'université. La réponse du MESR sur ce point est clair : « dans le futur, si le DE IADE est éligible au rang de master, chaque DE IADE sera reconnu au grade master, partout sur le territoire et pour chaque école existante ».

La réunion se termine et la date du 14 décembre est retenue pour la prochaine réunion.

Le collectif IADE UFMICT CGT rappelle ses propos liminaires sur les IADE déjà diplômés et sur leur accès au grade master ; ce groupe de travail réfléchit sur l'avenir, il se doit également de mettre en forme la « *masterisation* » des « *déjà diplômés* » et rappelle les propos du MESR et son engagement sur ce sujet. Il y sera toujours vigilant et le rappellera.

Merci pour votre lecture, de ce compte rendu pas toujours facile à écrire et à comprendre tant le sujet est vaste et complexe et pour votre indulgence compte tenu des délais.

Paris le 27 octobre

Pour le collectif IADE UFMICT CGT
Bruno Franceschi

Grade de master & diplôme national de master

DGESIP A3

26 octobre 2010

- **Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatifs aux grades et titres universitaires :**
 - « Les grades fixent les principaux niveaux de référence de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur »
 - « Les grades (...) sont conférés aux titulaires de diplômes nationaux de l'enseignement supérieur délivrés sous l'autorité de l'Etat... »

- **Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :**
 - le grade de master sanctionne désormais la fin du deuxième cycle universitaire

 - Le grade de master fixant un niveau de référence acquis par le biais de différents diplômes, celui-ci doit pouvoir être défini comme socle commun de savoirs, aptitudes et compétences acquis par des parcours différents

